

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	5 (1934)
Heft:	6
Artikel:	Télégraphe et téléphone au Jura bernois : jadis et aujourd'hui
Autor:	Wyssbrod, O.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-823768

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sement des lignes principales ; la deuxième phase, la construction des lignes secondaires et du Lötschberg. La troisième phase enfin consiste à exiger l'égalité de traitement de nos chemins de fer privés avec les chemins de fer fédéraux pour les sauver d'un désastre.

Ces chemins de fer privés ont été établis grâce à l'appui moral et financier de l'Etat. Ils ont rendu d'importants services au pays tout entier ; dans les régions qu'ils desservent on a constaté que la population avait augmenté, que des industries s'étaient implantées, que la propriété foncière avait acquis plus de valeur, que la capacité fiscale s'était accrue et enfin que nombre de personnes avaient trouvé du travail et un gagne-pain. Ces lignes ont non seulement servi le pays en temps de paix et de guerre, mais aussi pendant la crise, car la suspension de leur exploitation aurait entraîné une augmentation du nombre des chômeurs. Ces entreprises ont été et sont encore aujourd'hui un élément important et utile de notre économie nationale bien qu'elles subissent durement les effets de la crise mondiale. La cessation de leur exploitation porterait un coup extrêmement grave aux régions qu'elles traversent. Elles constituent pour elles un moyen de locomotion auquel on peut se fier en toute saison et par tous les temps et auquel on ne peut substituer un service d'automobiles, celui-ci ne présentant pas les mêmes garanties de régularité et de sécurité. Lorsque les routes sont rendues impraticables aux véhicules à moteur en raison du gel ou des chutes de neige, le transport des personnes, du bétail et de marchandises ne peut se faire que par elles. L'intérêt du pays et l'équité exigent qu'on leur vienne en aide. Il faut examiner et résoudre simultanément l'assainissement de tous les chemins de fer qui sillonnent le territoire suisse. Ne venir en aide qu'aux C. F. F. et refuser d'alléger les chemins de fer privés avec les fonds généraux de la Confédération, c'est créer une flagrante inégalité et de criantes injustices, c'est violer le principe de l'égalité de traitement des citoyens des diverses régions du pays, principe consacré aussi bien dans notre législation ferroviaire que dans notre Constitution fédérale.

Dr H. MOUTTET.

Télégraphe et téléphone au Jura bernois

J A D I S E T A U J O U R D ' H U I
par O. WYSSBROD, chef du téléphone, Bienne

A Rondchâtel, non loin du croisement de la voie ferrée, deux crochets rouillés sont les seuls témoins de l'introduction des lignes électriques servant à la transmission des nouvelles dans le Jura bernois. Ces crochets sont scellés à un piton de rocher dominant la route du Taubenloch.

Le crochet droit représente le dernier vestige d'une ligne faisant partie du réseau télégraphique suisse construite en 1852, suivant les plans du conseiller ministériel et professeur viennois Steinheil.

L'autre crochet recourbé supporta un isolateur de la première ligne téléphonique à simple fil, Bienne-Reuchenette, construite en l'année 1885 et reliant le Jura par la brèche du Taubenloch.

Le 5 novembre 1934, un nouveau tronçon important du réseau jurassien de câbles interurbains, soit celui de Corgémont-Delémont, a été mis en exploitation. Ce câble posé durant l'été dernier fut mis en chantier exclusivement pour procurer du travail et du pain aux nombreux chômeurs atteints par la crise économique sévissant gravement dans la région.

Que de progrès réalisés entre le simple crochet de fer employé dans la première moitié du siècle passé et le câble pupinisé, utilisé de nos jours !

Suivant les plans du professeur Steinheil, le point central du premier réseau *télégraphique* suisse se trouvait à Zofingue.

Au début de la seconde moitié du siècle dernier, notre Jura était parcouru seulement par une ligne télégraphique reliant Zofingue-Bâle-Delémont-Moutier-Sonceboz-La Chaux-de-Fonds,

De cette artère principale partait à Sonceboz, une ligne transversale passant par Bienne-Soleure-Langenthal, pour rejoindre, à cet endroit, l'autre grande ligne Zofingue-Langenthal-Berne-Genève.

C'était tout.

Cette ligne n'assurait pas la sécurité voulue du service, et c'est pour cette raison, et en tenant compte des événements entre l'Allemagne et la France, qu'en août 1870, l'ouvrier Hadorn, de Bienne, fut chargé de parcourir, chaque jour, le tronçon Granges-Bienne-Sonceboz-Tavannes et vice-versa, moyennant un salaire journalier de Fr. 5.—. Il était tenu, par mesure de sécurité, de se présenter sur son parcours journalier, à différents contrôles.

En même temps que la construction de voies ferrées au Jura bernois, dans les années 1860-1875, le réseau télégraphique prit de l'extension ; les lignes longèrent presque partout les remblais des chemins de fer.

En décembre 1874, on construisait une ligne télégraphique de Chaux-de-Fonds à St-Ursanne par Montfaucon et le Clos du Doubs. En même temps, une communication télégraphique est établie également de Delémont à Mervelier par le Val Terbi, en passant par Vicques. Ces lignes terminèrent l'extension du réseau télégraphique du Jura.

Ce réseau n'a subi presque aucun changement jusqu'en 1930.

Dès cette date, l'appareil télégraphique connu sous le nom de Morse a été remplacé par l'appareil téléphonique dans la plupart des endroits jurassiens.

L'électrification prévue pour l'année 1936, du dernier tronçon des C. F. F., Sonceboz-Moutier, verra disparaître également les derniers poteaux télégraphiques longeant la voie.

Il ne subsiste plus aujourd'hui que quelques petits tronçons dans les Franches-Montagnes, de ce réseau télégraphique jadis si important.

Les changements effectués au réseau *téléphonique* furent beaucoup plus importants et plus vastes.

Les premières lignes téléphoniques construites dans les années 1885-1895 longèrent, sans exception, durant leurs premières années d'existence, les routes de montagne ou de plaine ou encore aussi le remblai des chemins de fer.

Seule une ligne téléphonique à deux fils, construite en 1890, et raccordant directement Berne à Bâle quitte la route et coupe hardiment les crêtes montagneuses du Montoz et de la Montagne de Romont. Cette ligne est exposée à de tels dérangements qu'on est obligé de la couper en deux tronçons, Berne-Bienne et Bienne-Bâle, peu après sa construction.

La trouée du Taubenloch reste toujours le passage principal pour l'écoulement du trafic entre l'ancienne et la nouvelle partie du canton.

Que l'on se souvienne encore de l'artère imposante comprenant un grand nombre de fils d'acier et datant de 1895, de cette artère traversant la brèche du Taubenloch en s'appuyant, de distance en distance, sur des pointes de rochers. C'est au moyen de portées de 500-600 mètres que fut franchie la vallée de Frinvilier et de la Suze, entre Frinvilier et Rondchâtel. Lorsque par suite de la charge de neige ou de glace les fils d'acier de cette artère venaient à se toucher au milieu de ces grandes portées, il ne restait souvent d'autre solution que de couper les conducteurs défectueux et de les remplacer.

Le développement du téléphone durant ces premières années fut bien restreint. C'est ainsi qu'une statistique établie à fin 1896 et comprenant *toutes* les centrales jurassiennes, nous renseigne sur le nombre des abonnés :

Bienne	394	abonnés	Porrentruy	106	abonnés
Delémont	108	»	St-Imier	69	»
Laufon	17	»	St-Ursanne	10	»
Malleray	12	»	Sonceboz	12	»
Moutier	19	»	Tavannes	9	»
Neuveville	23	»	Tramelan	9	»

Quant au développement du téléphone, ce dangereux concurrent du télégraphe, l'opinion n'était pas, au début, des plus optimistes.



Sur Vellerat, (Montagne de Moutier)

100 hommes portent 255 mètres de câble d'un poids de 3 tonnes

L'autorité supérieure adresse au chef du téléphone, à Bienne, le 16 juin 1884, soit six semaines après l'ouverture du réseau, la lettre suivante :

« Le réseau téléphonique de Bienne ayant été mis en exploitation, et sa construction, dans les grandes lignes, pouvant être considérée comme terminée, nous fixons à nouveau l'indemnité relative à son entretien, suivant les normes en vigueur. »

Cette indemnité pour l'entretien annuel des 71 abonnés est fixée à Fr. 360.— ; son collègue de Montreux où le réseau compte alors 68 abonnés, touche le même montant.

Mais le développement du nouveau moyen de communication ne tint pas compte de tels pronostics.

Les besoins augmentant, l'artère principale, passant par le Taubenloch, se montra bientôt insuffisante, ceci d'autant plus que les dérangements d'exploitation se firent sentir davantage lors de l'accroissement du trafic.

On trouva, dans les années 1912-1914, une solution radicale, soit l'abandon du Taubenloch comme ligne principale, en construisant deux passages du Jura, dont l'un entre Bienne et Sonceboz et l'autre entre Perles et Delémont, en passant par dessus le Montoz et la Montagne de Moutier. L'électrification des chemins de fer était imminente et l'on devait déjà envisager la suppression de conduites longeant la voie.



Sur Vellerat, (Montagne de Moutier)
Pendant la montée

C'était au temps du développement intense du trafic téléphonique et à l'époque où personne ne pensait à une guerre mondiale.

En l'année 1912, une ligne directe internationale Berlin-Milan était mise en service. Il fut également construit en 1913-1914 les lignes avec poteaux jumelés à travers champs et forêts, de Bienne à Neuchâtel, par Macolin, de Bâle à Delle par les Rangiers.

Qui eût songé que ces liens réalisés et destinés à l'entente réciproque seraient réduits au silence peu de temps après, comme ce fut le cas dans les jours inoubliables d'août 1914 !

Aujourd'hui, après 20 ans d'existence, l'heure a sonné pour ces lignes de montagnes construites par l'audace et à la fierté de plus d'un fonctionnaire du téléphone.

L'électrification a nécessité la transformation de la plus grande partie du réseau interurbain jurassien sur de nombreux parcours tandis qu'il aurait suffi amplement encore pour de nombreuses années, vu les conditions économiques actuelles.

Le simple déplacement d'une artère téléphonique à plusieurs fils, du domaine des chemins de fer sur le terrain privé, eût coûté plus cher que la pose d'un câble souterrain contenant un plus grand nombre de lacets.

Le câble pupinisé, de première qualité, fabriqué actuellement en Suisse, peut remplacer aujourd'hui favorablement et à moins de frais, les grandes lignes aériennes de fils de cuivre. A cela s'ajoute le grand avantage que la ligne souterraine est à l'abri

des intempéries. Ceci est doublement appréciable, vu les conditions climatériques du Jura.

Les artères aériennes suivantes furent remplacées par des câbles dans un délai restreint :

En 1932, Delémont-Glovelier comprenant 32-42 fils doubles et d'une longueur de 15.2 km.

En 1933, Bienne-Corgémont, contenant 188 fils doubles et d'une longueur de 12.7 km.

En 1933, Corgémont-Chaux-de-Fonds, contenant 68-108 fils doubles et d'une longueur de 27 km.

Il fut également construit, en prévision de l'électrification de la ligne Sonceboz-Moutier, mais uniquement comme travaux de chômage :

En 1934, Corgémont-Tramelan, comprenant 22 fils doubles sur une distance de 5 km.

» » Corgémont-Delémont, comprenant 68 fils doubles, sur une distance de 32 km.

» » Corgémont - Tavannes - Malleray - Moutier, comprenant 22-62 fils doubles, sur une distance de 23.6 km.

» » Delémont-Courrendlin-Choindez, comprenant 22-40 fils doubles, sur une distance de 7 km.

Il est prévu de prolonger, par la suite, ce dernier câble jusqu'à Bâle et jusqu'à Porrentruy.

Chaque câble interurbain comprend, au centre, des lacets dits « musicaux » qui sont spécialement blindés et équilibrés pour les plus hautes fréquences. Ceci permet également à l'administration d'introduire la télédiffusion en même temps que l'automatisation du téléphone dans tous les réseaux desservis par ce câble.

La télédiffusion (radio par téléphone) comprend un ou deux programmes des postes nationaux ; elle n'est cependant introduite que dans les endroits où le nombre minimum d'abonnés s'y trouve.

En même temps que les câbles interurbains, on transforme le réseau de câble régional et local.

A maints endroits et par la même occasion, on procède au remplacement du service manuel par le service automatique dans les centrales. Les localités les plus petites, où l'exploitation était jusqu'ici assurée seulement partiellement, jouiront, dorénavant, d'un service ininterrompu. Les temps d'attente seront en général réduits d'une façon appréciable.

C'est ainsi que sera introduit, cette année encore, le trafic automatique complet dans les centrales de : Corgémont, Sonceboz, Reuchenette, Longeau, Perles, Orpund, Täuffelen et Granges.

Chacune des localités reliées aux centrales sus-mentionnées ne formera qu'un seul réseau d'exploitation avec Bienne.

Chaque abonné peut atteindre dans ce secteur directement la personne désirée et, en outre, correspondre directement et entièrement automatiquement avec Berne, Thoune, Lausanne et la plus grande partie du canton de Vaud.

La prochaine étape d'automatisation pour 1935 qui apportera les mêmes avantages aux abonnés, comprend les localités de Tramelan, Tavannes, Reconvillier, Bellelay, Malleray. Celles-ci seront reliées à la centrale nodale de Corgémont pour laquelle il a été construit un bâtiment spécial, en dehors du village.

Aujourd'hui déjà, toutes les centrales rurales de l'Ajoie, du district de Delémont, du Val Terbi et du Clos du Doubs, sont reliées automatiquement aux centrales d'exploitation de Porrentruy et de Delémont. Dans le rayon de ces dernières, les centrales rurales de Cœuve et de Courrendlin, desservies manuellement, seront pourvues, dès l'année prochaine déjà, du disque d'appel automatique.

Le changement d'exploitation continuera dans la région des centrales de Court et de Moutier. Il coïncidera avec l'électrification du dernier tronçon de Sonceboz à Moutier, le 15 mai 1936.

Par suite de l'exécution de tous ces projets, toutes les communes jurassiennes dépendant du réseau de Bienne, jouiront donc, sous peu, d'un service téléphonique ininterrompu.

L'automatisation des centrales rurales au-delà de Bienne, le Seeland et ailleurs, ne se réalisera qu'à partir de 1936 seulement ou même plus tard. Le Jura proprement dit devancera donc l'ancien canton dans ce domaine important qu'est le téléphone pour la vie économique.

On ignore peut-être que la densité moyenne des abonnés au téléphone est tout aussi élevée aujourd'hui dans certaines communes isolées du Jura que dans les villes. Elle dépasse même celle des villes, par exemple à Seehof (Elay) et dans quelques communes du Clos du Doubs.

Dans peu de jours, les fermes du haut plateau du Moron seront raccordées à la centrale de Malleray. Déjà les tracés sont établis pour l'érection des lignes qui escaladeront les hauteurs du Raimeux et qui permettront aux fermes isolées de cette chaîne de montagne de correspondre avec le reste du monde.

Il a fallu des dizaines d'années de travaux préparatoires et d'importants sacrifices pour doter tout le Jura d'installations téléphoniques modernes, permettant de relier et de desservir chaque ferme éloignée.

Aujourd'hui, que cet abonné habite au sommet du passage de la Scheulte, à la Caquerelle, dans la vallée ou dans n'importe quel endroit de notre Jura, il trouve partout les mêmes possibilités d'un service téléphonique aux conditions identiques.

Le village jurassien ne connaîtra bientôt plus le buraliste desservant le commutateur téléphonique à côté du guichet postal. Il est remplacé par un appareil précis établissant les connections et que chacun commande selon son désir. Le mécanicien expéri-

menté prendra la place du téléphoniste pour surveiller tous ces appareils multiples et compliqués.

La population se souviendra, certainement, des services rendus par son dernier téléphoniste, de celui qui pendant de nombreuses années et spécialement durant les temps difficiles de l'occupation des frontières, était à son poste, à n'importe quelle heure ; de celui qui, jour après jour, année après année, a, par son seul service manuel, surveillé et coopéré à l'établissement de ces millions de communications.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Assemblée générale du 10 novembre 1934, à Saignelégier.

80 personnes ont répondu à l'appel du Comité, parmi lesquelles M. le conseiller d'Etat Dr H. Mouttet, M. Prof. Dr Volmar, directeur du B. L. S., M. Dr Moser, chef de service de la Direction cantonale des chemins de fer, MM. les députés Bourquin (Soncboz) et Bouchat (Saignelégier), plusieurs préfets du Jura.

Le protocole des assemblées du 24 février 1934, à Soncboz, est lu et approuvé. Les comptes de 1933 sont également approuvés (Voir le No 1/1934). De nouveaux statuts sont discutés. (Ils seront joints au prochain numéro du Bulletin). Il est donné connaissance à l'assemblée du programme d'activité de l'Association.

Puis M. Dr H. Mouttet, conseiller d'Etat, présente un rapport sur : **Les charges ferroviaires bernoises et les Revendications du canton à l'égard de la Confédération.** Il justifie en droit et en fait la politique ferroviaire bernoise, en montre les conséquences pour l'économie de notre canton, situe les revendications bernoises dans le cadre général de la Confédération et en démontre la modération autant que le bien-fondé : la Confédération doit appliquer l'égalité de traitement entre les chemins de fer privés et les C. F. F.

Cet excellent rapport est imprimé dans les colonnes de ce numéro.

La discussion qui suivit montra l'opinion jurassienne unanime rangée derrière le gouvernement bernois dans cette question lourde de conséquences pour l'avenir du Jura et du canton, ce qui se traduisit dans la **réolution** votée :

Une assemblée de 80 représentants des communes des districts et des chemins de fer régionaux du Jura, convoquée par l'A. D. I. E. J., le samedi, 10 novembre 1934, à Saignelégier, après avoir entendu un rapport de M. le conseiller d'Etat Dr H. Mouttet sur la question : les Charges ferroviaires bernoises et les Revendications du canton à l'égard de la Confédération, décide à l'unanimité

d'appuyer vigoureusement le gouvernement bernois dans l'action entreprise auprès des pouvoirs fédéraux en faveur des chemins de fer privés du canton de Berne et des cantons placés dans une situation similaire et forme les meilleurs vœux de succès pour cette action destinée à réaliser l'égalité de traitement équitable entre les chemins de fer privés et les Chemins de fer fédéraux.